



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CORNAS**

3 Place de l'Eglise

07130 CORNAS

Tél : 04-75-81-81-65

Courriel : mairie@cornas.fr

APPEL A CANDIDATURE POUR LES ASSOCIATIONS

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Maire informe

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est nécessaire de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS est un établissement public administratif communal disposant d'un budget propre, son conseil d'administration est chargé de toutes les questions liées à l'action sociale, le logement et les aînés.

Ce conseil d'administration est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile nommés par la Maire. Parmi ces membres, le code de l'Action Sociale et des Famille, articles L.123-6 et R.123-7, R.123-12, prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Association participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations peuvent proposer au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

La délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 a décidé de fixer à 8, le nombre de membres nommées par la Maire au conseil d'administration du CCAS.

Pour être recevable, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal

Délai impératif :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame la Maire au plus tard le 10/04/2026 par courriel à mairie@cornas.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de CORNAS, 3, Place de l'Eglise 07130 CORNAS.

La Maire, Madame Magali HEBRARD

